

## Que révèle les faits ?

- L'élève victime
- La famille
- Les témoins ( Élèves ou adultes)
- Les ambassadeurs

**Tout le personnel du  
collège peut signaler  
une situation de  
harcèlement !**



## Protocole pHARe

Collège Molière - L'Aigle

**pHARe**

## Par quels moyens ?

- Élèves : aux personnes ressources, à un adulte du collège, message pronote ou ENT
- Parents : message ENT ou carnet de correspondance, sur RDV
- Personnels : communication ENT ou pronote, en parler à l'équipe ressource

## Prise en charge

- Entretiens avec l'élève victime
- Entretiens avec les intimidateurs présumés
- Entretiens avec les témoins

## Personnes ressources

M. Lecellier Lepecq • M. Madelaine  
M. Roger • Mme Malguy •  
Mme Lainé • Mme Roger •  
Mme Burgun



### Situation de danger

Si la situation n'est pas réglée ou qu'un danger est suspecté, c'est M. le principal qui se charge du dossier.